



Sainte-Anne-des-Lacs

Politique de subvention
relative à l'achat de baril de récupération d'eau de
pluie

Adoptée le 14 mars 2022, résolution 7492-03-22

PRÉAMBULE

Dans le cadre de ses activités, la Municipalité désire offrir l'opportunité aux résidents d'acquérir des barils de récupération d'eau de pluie.

Cette politique s'inscrit dans l'intérêt public de promouvoir le développement durable, de réduire l'utilisation de l'eau potable et de conserver cette richesse tout en favorisant l'utilisation de l'eau de pluie en la destinant à un usage où l'eau potable n'est pas nécessaire;

1. ORIENTATION SPÉCIFIQUE

Une aide financière est accordée aux résidents de Sainte-Anne-des-Lacs pour l'achat d'un baril de récupération d'eau de pluie.

Une aide financière représentant 50 % du coût d'achat d'un baril de pluie, jusqu'à un maximum de 70 \$ par résidence. Le programme de subvention est limité à une (1) somme annuelle maximale.

2. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

- Le demandeur est propriétaire de la résidence à Sainte-Anne-des-Lacs où sera installé le baril de récupération d'eau de pluie. Un locataire devra faire signer la demande par son propriétaire;
- Le formulaire de demande subvention doit être complété en ligne et l'ensemble des pièces justificatives nécessaires doivent être transmises à même le formulaire;
- Pour la durée du programme de subvention, une seule demande de subvention par propriété est accordée;
- Le baril de récupération d'eau de pluie doit avoir un volume (capacité) minimal de 189 litres;
- Le baril doit être muni d'un grillage pour éviter l'accumulation de débris et prolifération de moustiques dans les eaux ainsi que d'un robinet permettant l'écoulement de l'eau pour l'arrosage estival;
- Les barils artisanaux (de conception maison) ne sont pas subventionnés;
- Le baril doit être installé sous une gouttière ou connecté à cette dernière;
- Le baril doit être retiré et remis adéquatement durant la saison hivernale. Au printemps suivant, il doit être réinstallé et être en fonction jusqu'à la prochaine période hivernale

En enveloppe annuelle de 1 500 \$ par année est alloué à la présente politique.

3. PROCESSUS DE LA DEMANDE

Les demandeurs devront remplir le formulaire de « Demande de subvention – Achat de baril de récupération d'eau de pluie » en ligne, ou en personne à l'hôtel de ville, et le présenter au Service de l'environnement accompagné de tous les documents nécessaires.

DEMANDE DE SUBVENTION – ACHAT DE BARIL D'EAU DE PLUIE

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Prénom :	Nom :
Adresse :	
Ville : SAINTE-ANNE-DES-LACS	Code postal : J0R 1B0
Téléphone :	Adresse courriel :

EMPLACEMENT VISÉ PAR LA DEMANDE

Adresse :	
Ville : SAINTE-ANNE-DES-LACS	Code postal : J0R 1B0

DÉTAILS SUR LE BARIL ACHETÉ

Modèle du baril :	Lieu d'achat (privilégier l'achat local) :
Volume du baril (litres) :	Coût total avant taxes :

DOCUMENTS À FOURNIR

- Preuve d'achat du baril;
- Preuve de résidence (permis conduire, compte de taxe ou tout autre preuve jugée acceptable).